



**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
DU 03 MAI 2010, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : M. François Wicky, Syndic

Participation : 77 citoyens et citoyennes actifs

N'ayant pas le droit de vote : --

Scrutateurs : M. Régis Defferrard  
Mme Charlotte Aeberhard

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution de l'annonce dans la Feuille Officielle n° 15 du 16 avril 2010;
- le bulletin communal n° 27;
- l'affichage aux piliers publics ;
- le site Internet.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les citoyens de leur présence.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation ni sur l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée ouverte et apte à délibérer.

**TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2009. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Comptes 2009
  - a) rapport de la Commission financière
  - b) approbation
3. Modification du nombre de conseillers communaux (art. 54 LCom)
4. Information sur la fermeture des routes forestières
5. Divers.

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**1. Le procès-verbal** de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Comptes 2009

**Les comptes de fonctionnement 2009** présentent, après amortissement, un bénéfice de Fr. 19'649.06.

La situation financière de la commune demeure saine bien que la marge permettant des amortissements supplémentaires et des attributions à la réserve s'amenuise.

Pour l'avenir, il faut s'attendre à des charges toujours plus lourdes notamment en raison :

- des participations aux associations intercommunales glânoises dites « hors bilan » déjà importantes et allant encore s'amplifier avec les futurs investissements prévus pour le CO de la Glâne et les homes ;
- de la diminution des rentrées fiscales ;
- de la nouvelle répartition des charges dès 2011 dont on ne connaît pas encore les répercussions mais dont on sait déjà l'incidence négative pour notre commune.

M. le Syndic parcourt les comptes de fonctionnement et en relève les points les plus importants :

- Police du feu : les charges supplémentaires dans les frais d'intervention proviennent des heures effectuées après l'orage de grêle et non remboursées par l'ECAB.
- Culture et loisirs : les frais de réparation de la toiture de la halle sont conformes à ce qui avait été annoncé. La commune a réglé la plus-value de Fr. 31'000.00 acceptée par l'assemblée et a récupéré Fr. 10'000.00 auprès des assurances.
- Affaires sociales : les frais inhérents à la livraison des repas à domicile montre un léger déficit.  
M. Hubert Berset aimerait connaître la raison de ce déficit de Fr. 564.00.  
Mme Serna répond que la commune de Villorsonnens a aussi sa part à payer. Un décompte précis peut être établi si M. Berset le souhaite.
- Ordures ménagères : les charges supplémentaires s'expliquent par le dépôt toujours plus important de déchets et l'impossibilité d'augmenter les taxes en raison du règlement communal. Une assemblée précédente ayant accepté la modification dudit règlement, la taxe sera adaptée.  
M. Charles Phillot rappelle sa question du 27 avril 2009 concernant les indemnités versées aux agriculteurs exploitant des zones soumises à la protection des sources.  
M. Wicky l'informe que le Conseil communal est intervenu auprès du Service de l'agriculture pour demander un éclaircissement sur les calculs établis, qui ne peuvent être contestés. En effet, M. Villos est le principal propriétaire à Villarsviriaux et comme il cultive 32'000 m<sup>2</sup> de terrain en exploitation bio, l'indemnité est deux fois plus élevée que pour les autres terrains agricoles.
- Forêts : selon l'inspecteur forestier, le système établi dans notre commune fonctionne très bien et, grâce à la participation des bûcherons, la situation s'est bien améliorée depuis l'an passé.  
M. Bertrand Aeberhard a remarqué que les subventions sont trois fois plus élevées que le montant mis au budget.  
M. Wicky lui répond que la subvention est essentiellement liée au reboisement de la forêt et qu'elle est difficilement prévisible.

- Finances et impôts : la somme de Fr. 49'492.00 mise en attribution à la réserve a été versée par l'Etat pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine.

Dans **les comptes d'investissement**, nous pouvons remarquer que

- la subvention pour l'assainissement du stand de tir de Villarsviriaux ne nous est pas encore parvenue ;
- le solde de l'équipement informatique sera réglé lorsque nous serons entièrement satisfaits du fonctionnement ;
- la somme dépensée pour la sécurité routière concerne uniquement son étude ;
- dans le cadre du PAL, tous les propriétaires dont le terrain a été déclassé ont été remboursés.

### **Rapport de la Commission financière**

Au vu des documents fournis lors de la réunion du 13 avril 2010, à laquelle étaient présents M. le Syndic, Mme Phillot et M. Guillaume, représentant de la fiduciaire BfB, M. Boivin, au nom de la Commission financière, recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2009 et remercie M. le Syndic et la caissière pour la qualité de leur travail.

### **Vote**

Les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Pour compléter les explications données précédemment, M. Wicky présente un bilan 2009 sur la base d'engagement hors bilan rassemblant uniquement l'avoir et les dettes de la commune.

Cette analyse financière fait ressortir que les engagements hors bilan sont plus importants que les engagements propres à la commune, respectivement Fr. 1'220.00 et Fr. 914.00 par habitant (chiffres officiels).

M. Boivin propose au Conseil communal de veiller à ce qu'un amortissement se fasse régulièrement de manière à ne pas se trouver avec une dette faramineuse.

### **3. Modification du nombre de conseillers communaux**

Après analyse de la situation, le Conseil communal a estimé judicieux de proposer à l'assemblée la modification du nombre de conseillers pour la prochaine législature, soit de passer de 9 à 7 conseillers. Selon l'art. 54, al. 3 de la loi sur les communes, cette décision doit être prise au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

### **Vote**

Le passage du nombre de conseillers communaux de 9 à 7 est accepté à l'unanimité.

### **4. Information sur la fermeture des routes forestières**

M. Wicky présente tout d'abord sur écran les routes concernées par cette mesure.

Pour information :

- une fermeture de route signifie « interdiction générale de circuler » ;
- une fermeture est définie par l'art. 15 de la loi fédérale sur le principe qui décrète l'interdiction générale de circulation en forêt pour tout véhicule à moteur, interdiction visant avant tout à limiter le tourisme en forêt. Les démarches sont les suivantes :

- les inspecteurs informent les communes qui émettent un préavis ;
- la publication est insérée dans la Feuille officielle ;
- traiter les recours si nécessaire ;
- décision et validation d'entrée en fonction de l'interdiction par le service des Ponts & Chaussées après accord de la Préfecture.

Le 26 janvier 2010, le Conseil communal a écrit au Service des forêts pour demander que l'affectation actuelle du secteur de La Joux soit considérée comme acquise étant donné la longévité de cette situation. Il demande également que la décision finale soit reportée de quatre ans pour la route du Gibloux. Aucune réponse ne lui est encore parvenue.

Pour l'application de ces directives, la commune doit prendre en charge la signalisation et prévoir des emplacements de parcage à l'entrée des forêts. Les employés des services forestiers, les exploitants forestiers et de terres agricoles continueront à bénéficier de leurs acquis.

Les risques encourus par les contrevenants sont :

- la dénonciation émanant du forestier-chef, du garde-faune, du garde-chasse ou de la police ;
- l'amende de Fr. 140.00, infligée par le Préfet.

La route du Saugy est sensible en raison de la buvette de la Prillaz actuellement fermée sur ordre préfectoral. Si une autorisation d'ouverture de ce lieu public allait être donnée, la situation devrait être revue.

Si la commune désire que la route du Gibloux soit accessible aux voitures, l'adaptation aux normes, depuis la ferme Dupré jusque sur les hauts du Châtelard, ainsi que tous les frais d'entretien seront à sa charge.

A la question de M. Joseph Frossard relative aux coûts de ces routes, M. Charles Phillot répond que la route du Gibloux avait été financée entièrement par la subvention et la vente du bois.

M. Charles Phillot demande si la liaison depuis les chalets à Villargiroud jusqu'à la ferme Mesot au Châtelard serait concernée par cette fermeture.

M. Wicky ne peut pas apporter une réponse ferme mais il est clair que si M. Mesot, propriétaire du bout de secteur entre la route forestière de Villargiroud jusqu'à sa ferme, ressentait les nuisances dues aux passages de voitures, il n'aurait qu'à fermer ce chemin.

A la question de M. Frossard demandant si une route fermée doit encore être entretenue par la commune, M. Wicky répond par l'affirmative mais précise que l'entretien est différent.

Divers avis, remarques sont émis notamment :

- M. Georges Defferrard rappelle que le dernier tronçon de la route jusqu'en bout de forêt avait été payé par la commune de Villargiroud ;
- M. Régis Defferrard considère que la route du Grand Bois, à Chavannes n'a pas à être fermée en raison de l'inexistence de la circulation et est d'avis que la route du Gibloux devrait rester ouverte ;
- M. Christian Chassot propose que M. Michaud vienne exposer son point de vue ce à quoi M. Wicky lui répond que rien ne changerait pour autant ;
- M. Auguste Chassot dit qu'il va réagir dès que l'enquête paraîtra dans la Feuille Officielle ;
- M. Bleuler demande si un comptage des véhicules a été réalisé. Le Conseil communal se renseignera auprès de M. Michaud, inspecteur forestier ;

- M. Bertrand Aeberhard craint que cette situation ne soit que le prélude à la restriction de circulation sur d'autres routes communales.

M. Bertschi rappelle qu'il y a trois ans, la commune a investi Fr. 55'000.00 pour la réfection de la route du Gibloux.

Face à ces réactions, M. Wicky informe que chacun aura la possibilité de réagir lors de la mise à l'enquête.

## 5. Divers

M. le Syndic apporte quelques informations sur l'avenir de la commune. En effet, des discussions sont en cours notamment pour :

- la collaboration au niveau de la défense incendie,
- la collaboration au niveau des services extra-scolaires,
- la projection de cercles scolaires plus importants,
- la fusion des communes pour laquelle le Conseil communal a décidé de ne prendre aucune position pour l'instant mais d'entrer dans les débats.

Les projets du Conseil communal :

- Sécurité routière : le dossier a été déposé auprès du Service des ponts & chaussées.
- Eau potable : actuellement le Conseil communal pense entreprendre des forages pour tenter de découvrir de nouvelles sources.
- Eclairage public : 35 postes d'éclairage sur 165 sont défectueux pour lesquels un montant avait été voté lors de la précédente assemblée. Avant de procéder à leur remplacement, une analyse de l'éclairage de toute la commune a permis de constater que le 80% des lampadaires a plus de 25 ans et qu'il consomme beaucoup d'énergie. Quelle solution choisir pour économiser davantage tout en faisant un pas écologique ? Actuellement, deux solutions sont à la portée de la commune : la coupure nocturne de certains secteurs ou le remplacement progressif ou global des lampes défectueuses.
- Toiture de la halle : suite à la grêle et aux dégâts de toute la ferblanterie, M. Pittet de l'ECAB n'a pas pris position. N'étant pas favorable à l'annotation d'une réserve, l'ECAB préfère une réfection totale de la toiture. Un devis a été demandé.
- Nomenclature des rues : la liste a été acceptée par l'Etat de Fribourg. M. Bertschi a commandé les panneaux qui devraient être posés dans les prochains mois. Chaque ménage sera informé personnellement de sa nouvelle adresse officielle.

Au point de vue de l'éclairage public, M. Christian Chassot propose de couper l'éclairage d'une lampe sur deux plutôt que certains secteurs.

M. Wicky lui répond que cette solution n'est pas envisageable et ajoute que la diminution de l'intensité est extrêmement coûteuse.

M. Bernard Phillot propose aussi la diminution d'intensité mais de façon générale. Le Conseil communal s'informerait sur cette suggestion.

Au sujet du service hivernal, M. Philippe Rolle aimerait une définition du « déneigement par secteur ».

M. Wicky précise que cette restriction ne concernera que quelques secteurs retirés. Le but pour les hivers prochains seraient de ne pas augmenter les dépenses du déneigement et notamment de l'utilisation du sel.

Le Conseil communal prend note que M. Georges Defferrard a du mal à comprendre le paradoxe entre l'économie envisagée pour le déneigement et la dépense, sans subvention, pour la pose de panneaux solaires sur le toit du café d'Orsonnens.

M. Hubert Berset aimerait savoir si le service de livraison des repas à domicile va perdurer.

Mme Serna explique que ces livraisons avaient été mises sur pied à titre d'essai pour une année en misant sur la livraison de 15 repas par jour tout en indemnisant chaque livreur Fr. 50.00 par jour. Au terme de cette période, avec 5 communes concernées, force est de constater que cette prévision n'est de loin pas remplie et, par conséquent, les frais ne sont pas couverts. Dès lors, l'essai est terminé et l'expérience ne sera pas renouvelée dès le 15 avril 2010. Pour remplacer ce service, les deux restaurants sont disposés à préparer et livrer les repas à Villorsonnens. Le privé peut passer sa commande directement au restaurant ou téléphoner à la commune. Les cafés étant fermés le lundi, il est prévu que le restaurateur concerné prépare le repas le dimanche pour le jour suivant.

M. André Bérard souhaite que le montant pour la connection à Swisscom TV soit mis au budget 2010 ce qui permettrait à l'assemblée de voter ce sujet. Le Conseil communal réouvrira le dossier.

La parole n'étant plus demandée, M. Wicky adresse ses remerciements à tous les employés communaux, aux conseillers communaux pour la bonne collaboration et à l'assemblée qu'il invite à partager le verre de l'amitié.

M. Repond informe l'assemblée qu'en raison d'un oubli, les résultats du Laboratoire cantonal paraîtront dans le prochain bulletin communal.

La secrétaire

J. Morel

Le syndic

F. Wicky